

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

## **DECISION DU PRESIDENT** **N° D2024-004**

**Objet : Marché public de travaux d'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Ambérieu-en-Bugey et ses abords**  
**Lot n°1 : Voirie - réseaux - divers**  
**Modification n°1 : Approbation de l'ajustement des prestations en plus et moins-values et la modification de la répartition financière entre les cotraitants du groupement**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n° 2020-094 du 10 septembre 2020 et n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision 2022-107 du 9 novembre 2022 portant attribution du marché public de travaux, passé en procédure adaptée, au Groupement d'Entreprises Conjoint COLAS FRANCE/BRUNET TP/BALLAND dont le mandataire est la Société COLAS FRANCE à Saint Denis les Bourg (01) pour un montant total de de 1 377 869,35 € HT, calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif et dans la limite d'un montant maximum de 1 452 000,00 € HT. Ledit marché est conclu à compter du 24 novembre 2022, date de notification, pour une durée prévisionnelle de 12 mois ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'aménagement de l'avenue général Sarrail à Ambérieu-en-Bugey, il est nécessaire de prendre en compte, par modification n°1, divers travaux en cours d'exécution en plus et moins-values pour un montant total de 13 269,95 € HT ainsi que le changement de répartition financière des co-traitants du groupement ;

- APPROUVE la modification n°1 relative au marché public de travaux concernant la voirie, les réseaux et divers constituant le lot n°1 et ayant pour objet l'ajustement des prestations en plus et moins-values d'un montant total de 13 269,95 € HT portant ainsi le montant HT initial du marché à la somme de 1 391 139,30 € HT soit une augmentation de 0,96 % ainsi que la nouvelle répartition financière des co-traitants du groupement en modifiant l'annexe 1 page 11 de l'Acte d'Engagement « Désignation des cotraitants et répartition des prestations ».

.../...

- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 9 janvier 2024  
Publiée le 10 JAN. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 9 janvier 2024.

Le Président  
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

